



SNUipp65 BP 841 65008 Tarbes Cedex
Siège : école Jules Ferry 5 Rue André Breyer à Tarbes
Tel : 05 62 34 90 54 Fax : 05 62 34 91 06
Email : snu65@snuipp.fr Site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

compte-rendu du GT de préparation de la CAPD du 2 février, sous la présidence du SG (réunion reportée pour cause de durée du CTSD d'hier).

les collègues du 65 ayant demandé à participer aux permutations informatisées peuvent nous appeler pour que nous vérifions ensemble leur barème.

idem pour ceux qui ont demandé des congés formation (durée, projet)

un certain nombre d'informations importantes nous ont été communiquées :

- il y a à ce jour 31 dossiers de départ à la retraite déposés pour le 1er septembre 2012 (les collègues peuvent encore retirer leur demande jusqu'au 1er mars (règle des 6 mois de la Fonction Publique d'Etat).

- les collègues promus à un échelon au 1er mars inclus de l'année de leur départ en retraite, voient cette promotion prise en compte pour le calcul de leur pension (là encore règle des 6 mois, mais ce n'est pas la même règle) : il faut avoir été en activité avec la nouvelle promotion pendant 6 mois pour qu'elle soit prise en compte. Donc, pour un départ au 1er septembre, il faut avoir été promu avant le 1er mars inclus ; promotion au 2 mars, dommage ! il vous faudra faire un an de plus pour que la promotion compte. cette question avait été posée par le SNUipp.FSU65 et la DIPER a pris contact avec le service de la paye au rectorat pour obtenir cette réponse.

- 80% annualisé : les collègues qui auront repris à 80% **avant la fin du mois de juin 2012**, voient la modalité du 80% hebdomadaire s'appliquer pour elles ou eux par tacite reconduction pour l'an prochain et les années qui suivent jusqu'aux 3 ans de l'enfant qui ouvre ce droit. Les nouvelles modalités de l'annualisation seront en vigueur pour la rentrée prochaine. Le SNUipp.FSU65 a demandé pourquoi cette décision d'annualisation ? pour faire des économies. Si vous aviez un autre budget rétabliriez-vous cette possibilité (hebdo) pour tous ceux qui le souhaitent ? oui, et l'étendriez-vous à tous les collègues (temps partiel sur autorisation) ? oui. là encore c'était une question écrite posée par le SNUipp.FSU65.

- ISSR pour les titulaires mobiles : elle est ou sera versée (si pas encore fait) à tous les titulaires mobiles qui n'ont pas été nommés au plus tard le jour de la rentrée, et pour la durée de l'année scolaire, en remplacement d'un maître absent. Le SG fait le constat qu'il ne faut pas nommer des titulaires mobiles sur des postes qui pourraient être occupés par des personnels sans poste. Nous avons eu un long débat sur les changements qui vont concerner les titulaires mobiles, l'administration ne considérant pas qu'il y a transformation des missions. Les tit mob seront interrogés pour savoir s'ils acceptent un glissement de leur poste où s'ils participeront au mouvement.

- le SNUipp.FSU65 demande que la possibilité de s'inscrire sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs à 2 classes et plus, soit encore offerte aux collègues qui seront victimes d'une mesure de carte scolaire, la date limite pour adresser la demande d'inscription étant antérieure à la décision de fermeture du poste. Nous argumentons sur le fait que les fermetures de postes se montant à 114,5 dans notre département depuis 2011, les possibilités de retrouver un poste équivalent (ce qui est encore la règle dans notre département) s'amenuisent d'année en année (certains secteurs et types de postes étant particulièrement concernés). Réponse de l'administration : il va être impossible de

faire ce travail dans les temps avant le mouvement. Nous reposerons la question en CAPD.

- mesures de carte scolaire concernant les RPI : contrairement à ce qui nous a été dit lors du GT de la semaine dernière, les échanges de points de MCS en vue du mouvement ne peuvent se faire entre des personnels titulaires d'un poste dans 2 écoles différentes. Il faut que les collègues soient nommés dans la même école. Demande faite par le SNUipp.FSU65.

- si la proposition de l'IA de supprimer 1 poste de modulateur PEMF (4 PEMF sans décharge) est validée par le Recteur, les personnels touchés par cette "mise en veille", seraient les derniers nommés sur cette fonction.

- défléchage de postes langue : contrairement à ce qui nous a été dit lors du GT de la semaine passée, les postes qui seront "banalisés", sont ceux qui ne sont plus en adéquation avec la langue enseignée dans l'école (cf tableau ci-dessous)

commune	école	poste fléché
lourdes	honoré auzon	allemand
andrest		espagnol
aureilhan	les cèdres	espagnol
juillan		espagnol
séméac	l'arbizon	espagnol
séméac	l'arbizon	espagnol
tarbes	jules verne	espagnol

- RASED : ce sont les IEN qui ont déterminé les postes RASED à fermer dans leur circonscription. Précision, le RASED étant rattaché à la circo, la définition des secteurs d'intervention se déterminera avec l'IEN. Nous ne savons pas encore s'il y aura plus de fermetures de postes sur les RASED, l'IA négociait son projet de carte scolaire avec le Recteur aujourd'hui. Sur les mesures de carte scolaire des collègues RASED qui se retrouveraient sans poste, le SNUipp.FSU65 a défendu l'idée qu'ils devaient avoir une équivalence de poste sur tous les postes ASH car ils sont les mieux à même de juger quels sont ceux sur lesquels ils seront compétents en fonction de leur formation et de leur expérience professionnelle.

cordialement
joëlle noguère



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, *ensemble* on les défend !

